



ALLIANZ HORIZON NEO SEPTEMBRE 2024

Une nouvelle offre d'investissement pour diversifier vos contrats

Une nouvelle offre disponible : le support en unités de compte Allianz Horizon Neo Septembre 2024

Le support en unités de compte Allianz Horizon Neo Septembre 2024 est constitué du fonds à formule Allianz Horizon Neo Septembre 2024 qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Il est proposé entre le 24 septembre 2024 et le 20 décembre 2024 inclus⁽¹⁾ sur le contrat d'assurance vie de groupe GAIPARE Fidelissimo et le contrat collectif de capitalisation GAIPARE Fidelissimo Capitalisation (contrats souscrits par l'association GAIPARE auprès d'Allianz Vie) dans la limite de l'enveloppe de commercialisation disponible et définie par Allianz⁽²⁾.

Tout investissement sur des supports exprimés en unités de compte comporte des risques financiers et notamment un risque de perte en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur des actifs sous-jacents n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'assureur ne peut être tenu responsable de ces fluctuations.

Avertissement

Le support en unités de compte Allianz Horizon Neo Septembre 2024 est constitué du fonds à formule Allianz Horizon Neo Septembre 2024 qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et partielle à l'échéance. En cas d'arbitrage, de rachat partiel ou total, de dénouement à tout moment de l'adhésion à la suite du décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie) ou au terme du contrat avant l'échéance du support, le risque de perte en capital s'apprécie lors de la réalisation de l'un de ces événements. Ainsi, la contre-valeur en euros du capital constitué sur le support Allianz Horizon Neo Septembre 2024 exprimé en unités de compte sera déterminée sur la base de la valeur liquidative en euros de l'unité de compte applicable à la date du désinvestissement. Cette valorisation peut ne pas refléter la formule proposée et exposer l'adhérent à un risque de perte en capital totale ou partielle.



(1) Le support Allianz Horizon Neo Septembre 2024 est proposé :
- pour toute nouvelle adhésion du 24/09/2024 au 01/12/2024 inclus,
- et reversements/arbitrages jusqu'au 20/12/2024 inclus.

(2) Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre conseiller habituel.

La formule, en un coup d'œil

Allianz Horizon Neo Septembre 2024 est un fonds à formule dont la performance repose sur un panier composé de 20 actions de grandes capitalisations.

- L'adhérent est exposé sur une durée de 8 ans maximum au marché des actions via un panier d'actions (ci-après « le panier »), dont les dividendes éventuels ne sont pas reversés. La performance finale d'Allianz Horizon Neo Septembre 2024 peut donc être positive ou négative selon l'évolution du panier.
- En cours de vie à partir de la 2^e année, en cas de stabilité ou de hausse du panier par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à l'une des dates de constatation annuelle⁽⁴⁾ : un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'adhérent se voit attribuer, à la date de remboursement anticipé, un montant qui correspond au nombre d'unités de compte détenues à la date de constatation multiplié par la valeur initiale du fonds augmentée de 8,10% par année écoulée (soit un taux de rendement net actuariel de 6,39 % à 5,30 % selon l'année du remboursement). Le rendement peut donc être supérieur ou inférieur à celui d'un investissement direct sur le panier d'actions, selon l'ampleur de sa hausse.
- À la date d'échéance du 25 janvier 2033, en l'absence de remboursement anticipé préalable :
 - Si à la date de constatation finale⁽⁴⁾, le panier a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, l'adhérent subit une perte partielle en capital, à hauteur de 40 % de la valeur initiale, à laquelle s'ajoute une baisse liée au prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE. Dans ce cas l'adhérent se voit attribuer un montant⁽⁵⁾ qui correspond au nombre d'unités de compte détenues à la date de constatation finale multiplié par 60 % de la valeur initiale du fonds.
 - Compte tenu de la volatilité des marchés actions, ce risque ne doit pas être minimisé.
 - Si à la date de constatation finale⁽⁴⁾, le panier a baissé de plus de 20 % mais moins de 40 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, l'adhérent est exposé à la baisse du panier à laquelle s'ajoute le prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE. L'adhérent se voit attribuer un montant⁽⁵⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues à la date de constatation finale multiplié par la valeur initiale du fonds diminuée de la baisse du panier. L'adhérent subit donc une perte partielle de son capital. Compte tenu de la volatilité des marchés actions, ce risque ne doit pas être minimisé.
 - Si à la date de constatation finale⁽⁴⁾, le panier n'a pas baissé de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, l'adhérent ne subit pas la baisse du fonds, seuls les frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et la cotisation annuelle à l'association GAIPARE sont déduits. L'adhérent se voit attribuer un montant⁽⁵⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues à la date de constatation finale multiplié par la valeur initiale du fonds, soit un taux de rendement actuariel net de -1,22 %.
 - Si à la date de constatation finale⁽⁴⁾, le panier est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾, l'adhérent se voit attribuer un montant⁽⁵⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues multiplié par la valeur initiale du fonds augmentée de 8,10 % par année écoulée, soit un gain de 64,80 % (soit un taux de rendement actuariel annuel net de 5,12 %).

Fonds à formule présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Tous les montants présentés dans cette brochure sont calculés en tenant compte des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE, et ne tiennent pas compte des frais sur versement, frais d'arbitrage, frais des éventuelles garanties optionnelles, prélèvements sociaux et fiscalité applicables au contrat d'assurance vie ou au contrat de capitalisation, et hors défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Le niveau initial est le niveau de clôture du panier d'actions au 16/01/2025.

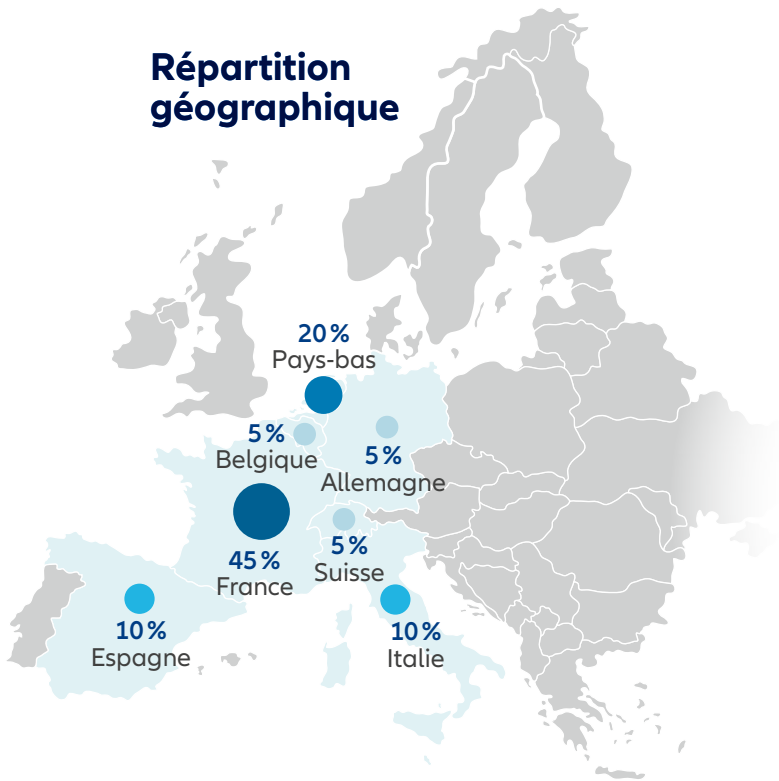
(4) Les dates de constatation annuelle sont le 19/01/2027 pour l'année 2, le 18/01/2028 pour l'année 3, le 16/01/2029 pour l'année 4, le 16/01/2030 pour l'année 5, le 16/01/2031 pour l'année 6, le 20/01/2032 pour l'année 7, et le 18/01/2033 (date de constatation finale) pour l'année 8.

(5) Le montant attribué sera arbitré sur le support en unités de compte Allianz Euro Oblig Court Terme ISR WC si le contrat est en Gestion Libre et sur son orientation de gestion si le contrat est en Gestion Profilée, selon les dispositions contractuelles.

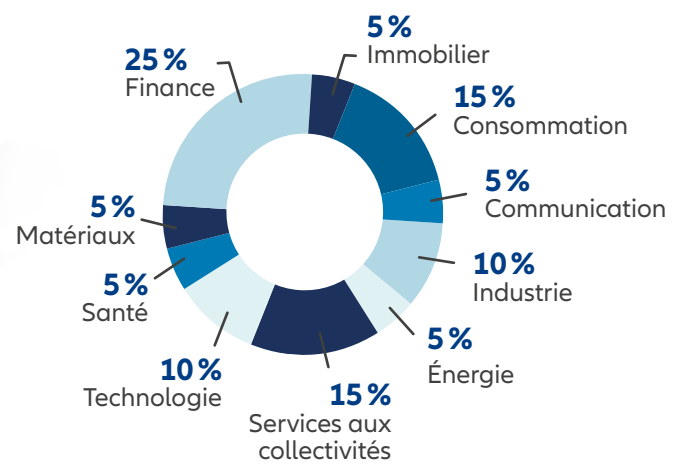
20 actions de grandes capitalisations

La formule d'Allianz Horizon Neo Septembre 2024 repose sur un panier composé de 20 actions de grandes capitalisations diversifié géographiquement et sur différents secteurs d'activité. Chacune de ces actions a un poids égal de 5% au sein du panier (calculé hors dividendes).

Répartition géographique



Répartition sectorielle



Zoom sur le panier de valeurs⁽⁶⁾

	Description
ASML Holding NV	ASML Holding NV développe, produit et commercialise des équipements de fabrication de semi-conducteurs, notamment des machines pour la production de puces par lithographie. La société sert des clients dans le monde entier.
Banco Santander SA	Banco Santander SA collecte les dépôts et offre des services bancaires de détail, commerciaux et privés, ainsi que des services de gestion d'actifs. La banque propose des crédits aux consommateurs, des prêts hypothécaires, des financements locatifs, le factorage, des fonds communs de placement, des fonds de pension, des assurances, des crédits commerciaux, des services de banque d'investissement, une finance structurée et des conseils en fusions-acquisitions.
BNP Paribas SA	BNP Paribas SA collecte les dépôts et propose des services bancaires commerciaux, de détail, d'investissement et privés et bancaires aux entreprises. La banque offre également des services de gestion d'actifs et de conseil en investissement à des institutions et à des particuliers en Europe, aux États-Unis, en Asie et sur les marchés émergents.
DSM-Firmenich AG	DSM-Firmenich AG est un innovateur dans les domaines de la nutrition, de la santé et de la beauté. L'entreprise réinvente, fabrique et combine des nutriments essentiels, des arômes et des parfums pour servir une clientèle mondiale. Le groupe est structuré en quatre unités d'affaires : parfumerie et beauté ; goût, texture et santé ; santé, nutrition et soins ; nutrition et santé animale.
Edenred	Edenred SE est un groupe basé en France commercialisant des solutions de paiement à usages spécifiques pour les entreprises, les salariés et les commerçants. L'entreprise offre une plateforme de services dans les domaines de l'alimentation (comme les titres restaurant), de la motivation (comme les cartes cadeaux et les plateformes d'engagement des collaborateurs), de la mobilité (comme les solutions multi-énergies, de maintenance, péage, parking et mobilité) et des paiements professionnels (comme les cartes virtuelles).
Enel SpA	Enel SpA est une société multinationale d'électricité et un acteur important sur les marchés mondiaux de l'électricité, du gaz et des énergies renouvelables. La société produit de l'énergie et distribue de l'électricité aux entreprises et aux ménages dans le monde entier. Enel produit de l'énergie éolienne, solaire, géothermique et hydroélectrique en Europe, dans les Amériques, en Afrique, en Asie et en Océanie.
Iberdrola SA	Iberdrola SA est le leader mondial des énergies propres, se concentrant sur la promotion des capacités non émettrices de CO2. Le groupe s'est engagé à devenir totalement neutre en émissions de carbone d'ici 2050 à l'échelle mondiale, et d'ici 2030 à l'échelle européenne.
ING Groep NV	La société ING Groep NV (ING) est une institution financière mondiale. Elle offre des services bancaires de détail et de gros aux particuliers, aux petites entreprises, aux grandes sociétés, aux institutions financières et aux gouvernements du monde entier.
KBC Group NV	KBC Group est un bancassureur belge, axé sur les clients privés et les petites et moyennes entreprises en Belgique, Bulgarie, République Tchèque, Hongrie et Slovaquie. KBC Group est l'une des principales entreprises belges et le deuxième bancassureur du pays.
Mercedes-Benz	Le Groupe Mercedes-Benz opère comme une entreprise automobile. La société conçoit, fabrique, distribue et vend une large gamme de produits automobiles tels que des voitures de tourisme, des camions, des fourgonnettes et des autobus. Le Groupe Mercedes-Benz fournit également des services financiers et autres en rapport avec ses activités automobiles.

	Description
Moncler SPA	Moncler SPA, basé à Milan, est spécialisé dans les vêtements d'extérieur de luxe. De ses débuts en tant que boutique de doudounes, Moncler propose désormais une gamme étendue incluant gilets, imperméables, coupe-vents, tricot, articles en cuir, chaussures, parfums et accessoires, avec des éléments de marque distinctifs comme le coq, le monogramme "M" et la mascotte canard.
Orange	Orange est le 1 ^{er} opérateur télécom en France et en Afrique (Sénégal, Niger, Côte d'Ivoire). L'entreprise se distingue par ses engagements ambitieux en termes de réduction des émissions (avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040) et de l'égalité numérique en France et en Afrique (grâce, par exemple, à l'éducation digitale et la commercialisation de smartphones abordables).
Sanofi	Sanofi est une grande entreprise pharmaceutique française qui a pris de forts engagements en matière sociale et d'accès à la santé en particulier, afin d'améliorer l'accès aux soins et aux médicaments de haute qualité pour les plus démunis.
Schneider Electric SE	Schneider Electric SE est leader mondial des solutions numériques d'énergie et d'automatisation. Elle intègre des technologies de pointe dans le domaine des processus et de l'énergie, en connectant des produits, des contrôles, des logiciels et services, à travers le cycle de vie complet, permettant une gestion intégrée des entreprises, pour les bâtiments, les centres de données, les infrastructures et les industries.
Stellantis NV	Stellantis NV fabrique et commercialise des automobiles et des véhicules commerciaux. La société produit également des produits métallurgiques et des systèmes de production pour l'industrie automobile, possède des sociétés d'édition et d'assurance. Stellantis sert ses clients dans le monde entier.
ST Microelectronics NV	STMicroelectronics NV (STM) est un fabricant et fournisseur de semi-conducteurs. La société développe et commercialise une large gamme de produits, y compris des composants de base discrets et standard, des dispositifs personnalisés, des dispositifs semi-personnalisés et des circuits intégrés et standard.
TotalEnergies SE	TotalEnergies SE opère en tant que société d'énergie. Elle produit, transporte et fournit du pétrole brut, du gaz naturel et de l'électricité à faible teneur en carbone, et raffine les produits pétrochimiques. TotalEnergies possède et gère des stations-service partout dans le monde.
Unibail Rodamco Westfield	Unibail Rodamco Westfield est un groupe européen spécialisé dans l'immobilier commercial, basé à Paris. Il a été créé en 2007 par la fusion de deux opérateurs de centres commerciaux, Unibail et Rodamco Europe, qui possédaient respectivement des marques comme Westfield et Scentre. En 2018, il a acquis le groupe australien Westfield Corporation, qui détient 39 centres commerciaux dans le monde. Le groupe possède plus de 75 centres commerciaux dans 12 pays, dont la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada. Ces centres commerciaux accueillent plus de 900 millions de visiteurs par an et offrent une plateforme unique pour les commerçants et les marques de se connecter avec les consommateurs.
Veolia Environnement SA	Veolia Environnement fournit des services de gestion des ressources optimisés. La société conçoit et fournit des solutions de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie. Veolia Environnement opère en France.
Vinci	Vinci est un leader mondial des métiers des concessions, de l'énergie et de la construction, employant 280 000 salariés à travers le monde et présent dans plus de 120 pays. Au cœur des enjeux contemporains, Vinci ambitionne de contribuer activement à la transition énergétique et environnementale du cadre de vie, des infrastructures et de la mobilité. L'entreprise participe également au progrès social en agissant en entreprise humaniste, inclusive et solidaire. Vinci mobilise ses expertises, sa dynamique d'innovation, la performance de son modèle économique et l'engagement de ses équipes pour être utile aux hommes et attentif à la planète.

(6) Si un ou plusieurs des titres composant le panier de valeurs ne répondent plus aux exigences minimales d'Allianz Global Investors telle que définies dans le prospectus, ils seront remplacés dans les meilleurs délais par un nouveau titre remplissant ces critères de sélection.

Sources : Allianz Global Investors et Bloomberg, au 30/07/2024. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni la société de gestion ni le Garant de la formule n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

Précision sur les taux de rendement actuariels annuels

La valeur initiale d'Allianz Horizon Neo Septembre 2024 constituant l'unité de compte d'Allianz Horizon Neo Septembre 2024 est de 1 000 EUR.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement sur Allianz Horizon Neo Septembre 2024 à 1 000 EUR le 9 janvier 2025 et une détention jusqu'à la date d'échéance le 25 janvier 2033 ou, selon le cas, jusqu'au remboursement anticipé. En cas d'arbitrage, de rachat partiel ou total, de dénouement à tout moment de l'adhésion à la suite du décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie) ou au terme du contrat avant l'échéance du support, le taux de rendement actuariel annuel peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'adhérent peut subir une perte en capital. Les avantages du fonds à formule ne profitent qu'aux seuls investisseurs le conservant jusqu'à son échéance effective. L'ensemble des taux de rendement actuariels annuels nets indiqués dans ce document s'entend :

- sauf défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule,
- et sous réserve de détention d'Allianz Horizon Neo Septembre 2024 jusqu'à la date d'échéance, ou de remboursement anticipé selon les cas.

L'ensemble des taux de rendement actuariels annuels nets indiqués dans ce document s'entend net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation avec une hypothèse de taux de frais de gestion de 1,20% annuel, de frais d'association GAIPARE de 0,03% annuel, et sans prise en compte des frais d'entrée, d'arbitrage et des éventuels frais des garanties optionnelles en cas de décès prévus au contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Information donnée à titre d'exemple en fonction d'une hypothèse spécifique et qui ne préjuge pas du taux de rendement actuariel annuel réellement appliqué, dépendant des dispositions contractuelles.



Taux de rendement actuariels dans le cas d'un remboursement avec gain

Présentation détaillée des taux de rendement actuariels en cas de remboursement anticipé (de l'année 2 à l'année 7) ou en cas de remboursement avec un gain à l'échéance (en année 8)

	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Gain brut	16,20%	24,30%	32,40%	40,50%	48,60%	56,70%	64,80%
Taux annuel de rendement actuariel brut	7,69%	7,46%	7,23%	7,01%	6,80%	6,59%	6,42%
Taux annuel de rendement actuariel net de frais de gestion des supports en unités de compte du contrat (1,20%) et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE (0,03%)⁽⁸⁾	6,39%	6,15%	5,92%	5,70%	5,50%	5,30%	5,12%

Avantages / Inconvénients

Avantages

- Possibilité d'obtenir un gain de 8,10% par année écoulée : les années 2 à 7, il suffit que le panier clôture à son niveau initial⁽⁹⁾, ou au-dessus, à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁰⁾ pour récupérer⁽⁷⁾ un montant correspondant au nombre d'unités de compte détenues à la date de constatation multiplié par la valeur initiale du fonds augmentée d'un gain de 8,10% par année écoulée (soit un taux de rendement actuariel net de 6,39% à 5,30% selon l'année du remboursement), quelle que soit l'ampleur de la hausse.
- Si à la date de constatation finale⁽¹⁰⁾, le panier est stable ou enregistre une hausse par rapport à son niveau initial⁽⁹⁾, l'adhérent récupère à l'échéance un montant⁽⁷⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues multiplié par la valeur initiale du fonds augmentée de 8,10% par année écoulée, soit un gain de 64,80% (soit un taux de rendement actuariel annuel net de 5,12%).
- Si à la date de constatation finale⁽¹⁰⁾, le panier ne baisse pas de plus de 20% par rapport à son niveau initial⁽⁹⁾, l'adhérent ne subit pas la baisse du panier, seuls les frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE sont déduits. Il récupère un montant⁽⁷⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues à la date de constatation finale multiplié par la valeur initiale du fonds (soit un taux de rendement actuariel annuel net de -1,22%).
- Si à la date de constatation finale⁽¹⁰⁾, le panier subit une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial⁽⁹⁾, l'adhérent subit une perte partielle, à laquelle s'ajoute le prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE. L'adhérent perçoit un montant⁽⁷⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues multiplié par 60% de la valeur initiale du fonds (soit un taux de rendement actuariel annuel net de -7,31%).

Inconvénients

- Risque de perte en capital : l'adhérent court un risque de perte partielle du capital à l'échéance⁽¹¹⁾ si à la date de constatation finale⁽¹⁰⁾ le panier clôture en baisse de plus de 20% par rapport à son niveau initial⁽⁹⁾.
- Durée d'investissement non connue à l'avance, pouvant aller de 2 ans à 8 ans.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions composant le panier ne sont pas reversés à l'adhérent.
- Plafonnement des gains à 8,10% par année écoulée : l'adhérent ne bénéficie que partiellement de la hausse du panier.
- L'évolution de la valeur liquidative à l'échéance est très sensible à une faible variation du panier autour du seuil des 80% et des 100%.
- En cas de sortie avant son échéance (ou, le cas échéant, la date de remboursement anticipé), à la suite d'un arbitrage, d'un rachat partiel ou total ou de dénouement à tout moment de l'adhésion à la suite de décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie) ou au terme du contrat⁽¹¹⁾, impossibilité de mesurer a priori le gain ou la perte, la valorisation du fonds dépendant alors des paramètres de marché du jour. Il existe un risque de perte en capital.

(7) Le montant attribué sera arbitré sur le support en unités de compte Allianz Euro Oblig Court Terme ISR WC si le contrat est en Gestion Libre et sur son orientation de gestion si le contrat est en Gestion Profilée, selon les dispositions contractuelles.

(8) Frais prélevés trimestriellement en début de période.

(9) Le niveau initial est le niveau de clôture du panier d'actions au 16/01/2025.

(10) Les dates de constatation annuelle sont le 19/01/2027 pour l'année 2, le 18/01/2028 pour l'année 3, le 16/01/2029 pour l'année 4, le 16/01/2030 pour l'année 5, le 16/01/2031 pour l'année 6, le 20/01/2032 pour l'année 7, et le 18/01/2033 (date de constatation finale) pour l'année 8.

(11) La date d'échéance correspond à la date de remboursement final, soit le 25 janvier 2033.

Facteurs de risque

L'investissement sur le fonds à formule Allianz Horizon Neo Septembre 2024 présente les risques suivants :

- **Risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance** : l'adhérent est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et partielle à l'échéance. En cas de revente des parts avant l'échéance, il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- **Risque de contrepartie** : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- **Risque sur le gain ou l'intérêt** : les titres peuvent ne pas verser de gain ou d'intérêt, en fonction du niveau du panier aux dates d'observation concernées. L'adhérent ne profite pas pleinement de l'évolution du panier du fait du plafonnement du gain.
- **Risque lié aux marchés actions** : avant la Date d'Échéance Anticipée ou la Date d'Échéance, selon les cas, une évolution à la baisse du niveau de l'Indice ou des marchés d'actions de la zone concernée par l'Indice peut provoquer une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant la Date d'Échéance Anticipée ou la Date d'Échéance, selon les cas, une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à celle de la Date d'Échéance peut provoquer une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de réinvestissement** : l'adhérent ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'adhérent peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.



Fonctionnement

d'Allianz Horizon Neo Septembre 2024

Détermination du niveau du panier : le panier est composé de 20 actions. Chaque action représente un poids identique de 5% dans le calcul du niveau du panier. Le niveau du panier à une date déterminée correspond à la somme pondérée du niveau de chacune des actions. Le niveau d'une action correspond à son cours divisé par son cours de clôture observé à la date de constatation initiale (le 16 janvier 2025) et est exprimé en pourcentage. Le niveau de référence initial du panier est donc égal à 100% à la date de constatation initiale.

Taux de rendement actuariel annuel net : il représente la conversion sur 12 mois de la performance d'une période donnée. Il est présenté net des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.



Un remboursement automatique anticipé possible tous les ans à partir de la 2^e année⁽¹⁵⁾

En cours de vie à partir de la 2^e année, si à la date de constatation annuelle⁽¹³⁾, le panier clôture à son niveau initial⁽¹⁴⁾ ou au-dessus, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

- Le fonds bénéficie d'une hausse de 8,10% par année écoulée.

L'adhérent reçoit⁽¹²⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x (1 + 8,10% par année écoulée))

Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10 000 € sur le fonds. Au 09/01/2024, date de lancement du fonds, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À la date de constatation de la deuxième année, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE, l'adhérent détient 9,7266 unités de compte.

En application de la formule, si à la date de constatation en année 2, le panier clôture à son niveau initial ou au-dessus, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit :

$1\,000\text{ €} \times (1 + 8,10\% \times 2)$ soit 1 162 €.

Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,72663 unités de compte x 1 162 € soit 11 302,34 €. Ce qui correspond à un gain de 1 302,34 €.



... Ou un remboursement à l'échéance des 8 ans, le 25 janvier 2033

Dans le cas où le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment.

Scénario favorable

- Si à la date de constatation finale⁽¹³⁾, le panier est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽¹⁴⁾, le fonds bénéficie d'une hausse de 8,10% par année écoulée, soit 64,80%.

L'adhérent reçoit⁽¹²⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x (1 + 64,80%))

Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10 000 € sur le fonds. Au 09/01/2024, date de lancement du fonds, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE, l'adhérent détient 9,03364 unités de compte.

En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit :

$1\,000\text{ €} \times (1 + 64,80\%)$ soit 1 648 €.

Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,03364 unités de compte x 1 648 € soit 14 887,44 €. Ce qui correspond à un gain de 4 887,44 €.

(12) Le montant attribué sera arbitré sur le support en unités de compte Allianz Euro Oblig Court Terme ISR WC si le contrat est en Gestion Libre et sur son orientation de gestion si le contrat est en Gestion Profilée, selon les dispositions contractuelles.

(13) Les dates de constatation annuelle sont le 19/01/2027 pour l'année 2, le 18/01/2028 pour l'année 3, le 16/01/2029 pour l'année 4, le 16/01/2030 pour l'année 5, le 16/01/2031 pour l'année 6, le 20/01/2032 pour l'année 7, et le 18/01/2033 (date de constatation finale) pour l'année 8.

(14) Le niveau initial est le niveau de clôture du panier d'actions au 16/01/2025.

(15) Les dates de remboursement anticipé sont le 26/01/2027 pour l'année 2, le 25/01/2028 pour l'année 3, le 23/01/2029 pour l'année 4, le 23/01/2030 pour l'année 5, le 23/01/2031 pour l'année 6 et le 27/01/2032 pour l'année 7.



Scénario médian

- Si à la date de constatation finale⁽¹³⁾, le panier n'a pas baissé de plus de 20% de son niveau initial⁽¹⁴⁾, le fonds ne subit pas la baisse.

L'adhérent reçoit⁽¹²⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date x valeur initiale du fonds

Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10 000 € sur le fonds. Au 09/01/2024, date de lancement du fonds, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale, le panier a baissé de 18%. À cette date, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE, l'adhérent détient 9,03364 unités de compte.

En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte correspond à la valeur initiale soit 1 000 €. Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,03364 unités de compte x 1 000 € soit 9 033,64 € nets de frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE. Ce qui correspond à une perte de 966,36 € liée uniquement aux frais de gestion.



Scénarios défavorables

- Si à la date de constatation finale⁽¹³⁾, le panier a baissé entre 20% et 40% de son niveau initial⁽¹⁴⁾, le fonds subit la baisse intégrale du panier.

L'adhérent reçoit⁽¹²⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds - baisse du panier)

Exemple : un adhérent fait un versement net de frais sur versement de 10 000 € sur le fonds. Au 09/01/2024, date de lancement du fonds, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale, le panier a baissé de 30%.

À cette date, après prélèvement des frais de gestion du contrat, l'adhérent détient 9,03364 unités de compte. En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit : 1 000 € - (1 000 € x 30)/100 soit 700 €. Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,03364 unités de compte x 700 € soit 6 323,548 € nets de frais de gestion. Ce qui correspond à une perte de 3 676,452 € liée à la baisse du fonds et au prélèvement des frais de gestion.

- Si à la date de constatation finale⁽¹³⁾, le panier a baissé de plus de 40% de son niveau initial⁽¹⁴⁾, le fonds subit une baisse partielle du panier, limitée à 40%.

L'adhérent reçoit⁽¹²⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x 60%)

Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10 000 € sur le fonds. Au 09/01/2024, date de lancement du fonds, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale, le panier a baissé de 50%. À cette date, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE, l'adhérent détient 9,03364 unités de compte.

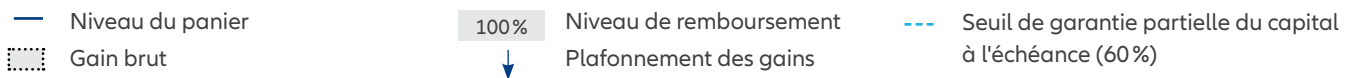
En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit : 1 000 € x (1 - 40%) soit 600 €. Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,03364 unités de compte x 600 € soit 5 420,18 € nets de frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE. Ce qui correspond à une perte de 4 579,82 € liée à la baisse du fonds limitée à 40% et au prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association GAIPARE, au lieu d'une perte de 5 485 € si la totalité de la baisse du panier avait été appliquée.



Scénarios de marché

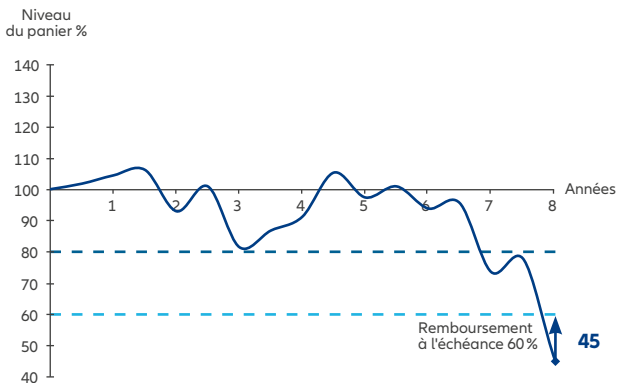
Exemples fondés sur différents scénarios de marché.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle.



Scénario défavorable

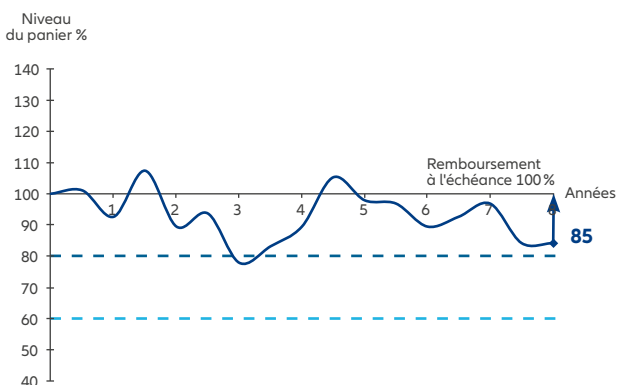
Le niveau du panier d'actions a chuté de plus de 40 % par rapport à son niveau initial⁽¹⁶⁾ à la date de constatation finale⁽¹⁷⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé jusqu'à cette date.



- À partir de la 2^e année, le niveau du panier d'actions a été inférieur au niveau initial⁽¹⁶⁾ à chaque date de constatation annuelle. En conséquence, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé. Le fonds Allianz Horizon Neo Septembre 2024 poursuit son existence jusqu'à la date d'échéance⁽¹⁸⁾.
- À la date de constatation finale⁽¹⁷⁾, le niveau du panier d'actions est égal à 45 % de son niveau initial⁽¹⁶⁾. Le fonds subit une baisse partielle du panier, limitée à 40 %.
- Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x 60 %).
- Taux de rendement actuariel annuel net : **-7,31 %**.

Scénario médian

Le niveau du panier d'actions se situe entre 80 % et 100 % de son niveau initial⁽¹⁶⁾ à la date de constatation finale⁽¹⁷⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé jusqu'à cette date.



- À partir de la 2^e année, le niveau du panier d'actions a été inférieur au niveau initial⁽¹⁶⁾ à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁷⁾. En conséquence, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé. Le fonds Allianz Horizon Neo Septembre 2024 poursuit son existence jusqu'à la date d'échéance⁽¹⁸⁾.
- À la date de constatation finale⁽¹⁷⁾, le niveau du panier d'actions est égal à 85 % de son niveau initial⁽¹⁶⁾. La valeur liquidative du produit Allianz Horizon Neo Septembre 2024 à la date de constatation finale⁽¹⁷⁾ sera au moins égale à 100 % de la valeur initiale. Le fonds ne subit pas la baisse du panier à l'échéance.
- Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date x valeur initiale du fonds.
- Taux de rendement actuariel annuel net : **-1,22 %**.

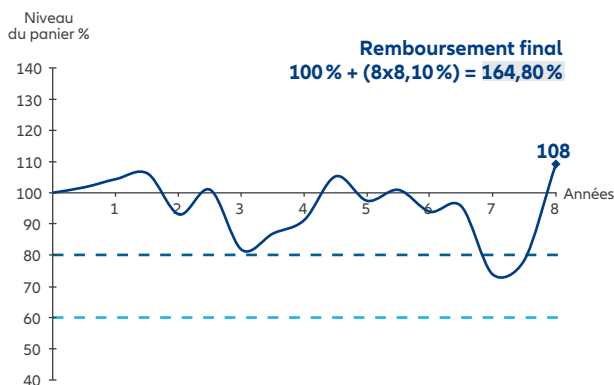
(16) Le niveau initial est le niveau de clôture du panier d'actions au 16/01/2025.

(17) Les dates de constatation annuelle sont le 19/01/2027 pour l'année 2, le 18/01/2028 pour l'année 3, le 16/01/2029 pour l'année 4, le 16/01/2030 pour l'année 5, le 16/01/2031 pour l'année 6, le 20/01/2032 pour l'année 7, et le 18/01/2033 (date de constatation finale) pour l'année 8.

(18) La date d'échéance correspond à la date de remboursement final, soit le 25/01/2033.

Scénario favorable - hausse du niveau du panier en année 8

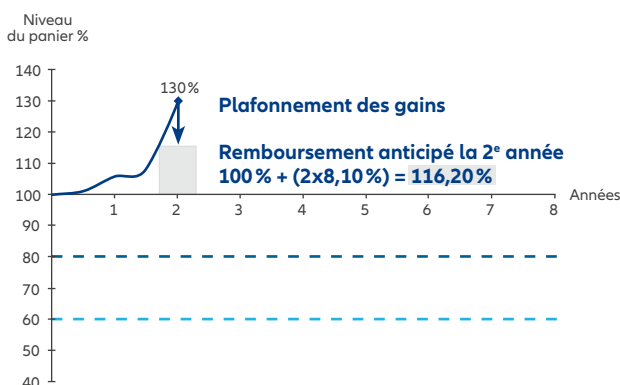
Le niveau du panier d'actions est supérieur à son niveau initial⁽¹⁹⁾ à la date de constatation finale⁽²⁰⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé jusqu'à cette date.



- À partir de la 2^e année, le niveau du panier d'actions a été inférieur au niveau initial⁽¹⁹⁾ à chaque date de constatation annuelle⁽²⁰⁾. En conséquence, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé. Le fonds Allianz Horizon Neo Septembre 2024 poursuit son existence jusqu'à la date d'échéance⁽²¹⁾.
À la date de constatation finale⁽²⁰⁾, le niveau du panier d'actions est égal à 108%, soit 8% au-dessus de son niveau initial⁽¹⁹⁾. Le fonds bénéficie d'une hausse de 8,10% par année écoulée soit 64,80%.
- Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x (1 + 64,80%)).
- Taux de rendement actuariel annuel net : **5,12%**.

Scénario favorable - remboursement anticipé

Le niveau du panier d'actions est supérieur à son niveau initial⁽¹⁹⁾ à la première date de constatation⁽²⁰⁾ (en année 2) et le mécanisme de remboursement anticipé se déclenche.



- La deuxième année, à la première date de constatation annuelle⁽²⁰⁾, le niveau du panier d'actions est en hausse de 30% par rapport à son niveau initial⁽¹⁹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le fonds bénéficie d'une hausse de 8,10% par année écoulée soit 16,20%. Dans ce scénario, le fonds ne bénéficie que de la hausse partielle du panier (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 116,20% contre 130% pour un investissement direct dans le panier.
- Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date x (valeur initiale du fonds x (1 + 16,20%)).
- Taux de rendement actuariel annuel net : **6,39%**.
Le mécanisme de plafonnement du gain ne permet pas de profiter pleinement de la hausse du panier.

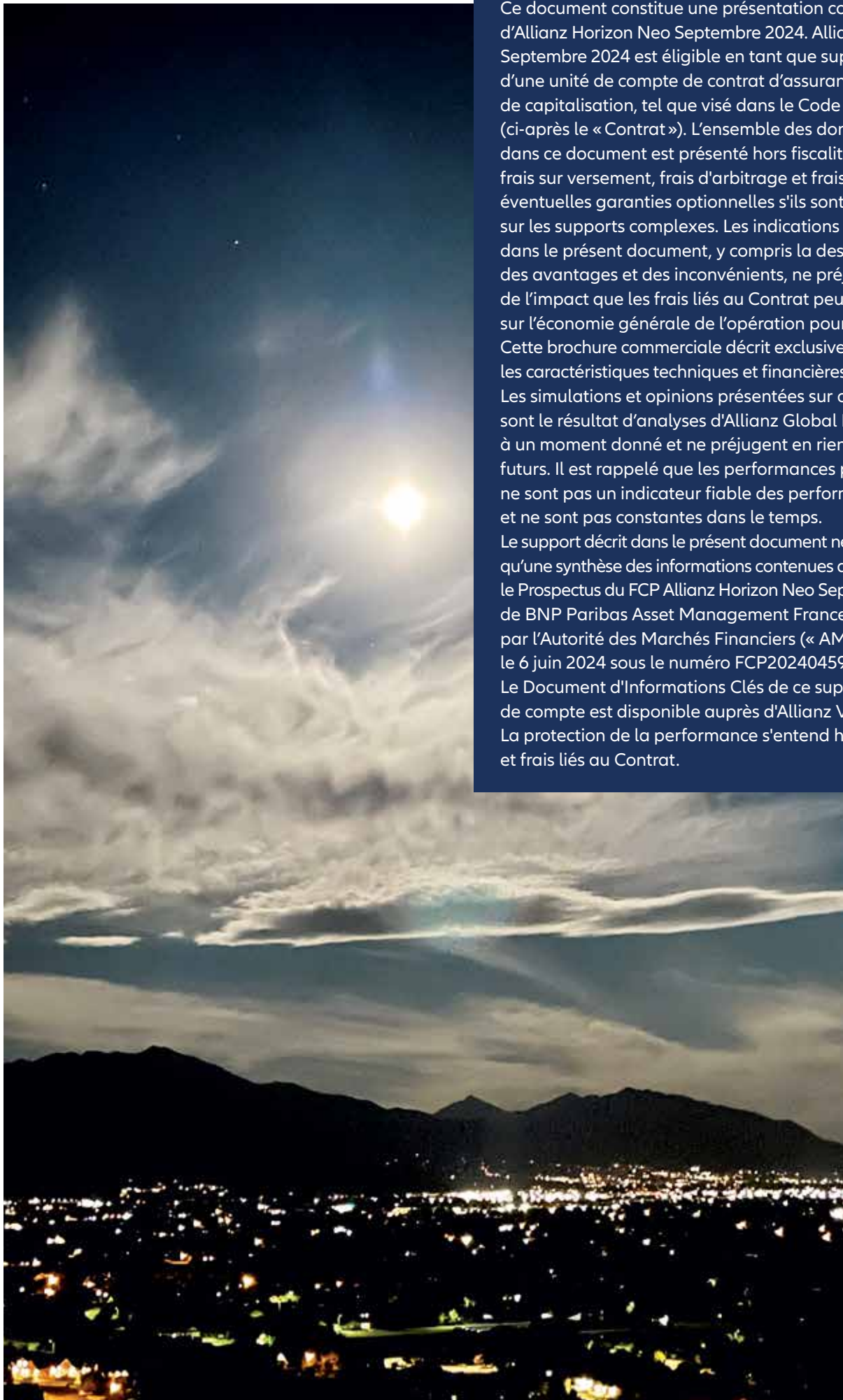
(19) Le niveau initial est le niveau de clôture du panier d'actions au 16/01/2025.

(20) Les dates de constatation annuelle sont le 19/01/2027 pour l'année 2, le 18/01/2028 pour l'année 3, le 16/01/2029 pour l'année 4, le 16/01/2030 pour l'année 5, le 16/01/2031 pour l'année 6, le 20/01/2032 pour l'année 7, et le 18/01/2033 (date de constatation finale) pour l'année 8.

(21) La date d'échéance correspond à la date de remboursement final, soit le 25 janvier 2033.

Principales caractéristiques d'Allianz Horizon Neo Septembre 2024

Type de support	Ce fonds à formule est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du Code monétaire et financier. Il présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et partielle à l'échéance.
Dépositaire	BNP Paribas
Société de gestion	BNP Paribas Asset management France
Gestionnaire financier délégué	Allianz Global Investors
Garant	BNP Paribas SA (Moody's : Aa3 / S&P : A+ / Fitch : AA-). Notations en vigueur au 2 août 2024. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Période de souscription	24 septembre au 20 décembre 2024. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR001400QMC6
Valeur nominale	1 000 EUR
Durée de placement recommandée	8 ans maximum en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé. En cas de réalisation de l'investissement avant l'échéance ou, le cas échéant, la date de remboursement anticipé, le prix de réalisation se fera aux conditions de marché alors en vigueur. Ainsi, le montant remboursé dans l'une quelconque de ces hypothèses pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application du mécanisme annoncé. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
Sous-jacent	Panier d'actions dont le poids de chaque action représente 5% du panier. ASML Holding NV (ASML NA), Banco Santander SA (SAN SM), BNP Paribas (BNP FP), DSM-Firmenich AG (DSFIR NA), Edenred (EDEN FP), Enel Spa (ENEL IM), Iberdrola SA (IBE SM), ING Groep NV (INGA NA), KBC Group NV (KBC BB), Mercedes-Benz Group AG (MBG GY), Moncler Spa (MONC IM), Orange SA (ORA FP), Sanofi (SAN FP), Schneider Electric SE (SU FP), Stellantis NV (STLAP FP), STMicroelectronics NV (STMPA FP), TotalEnergies SE (TTE FP), Unibail-Rodamco-Westfield SE (URW FP), Veolia Environnement (VIE FP), Vinci SA (DG FP)
Date de lancement du fonds	9 janvier 2025
Date de constatation initiale	16 janvier 2025
Dates de constatation annuelle	19 janvier 2027, 18 janvier 2028, 16 janvier 2029, 16 janvier 2030, 16 janvier 2031, 20 janvier 2032
Dates de remboursement anticipé	26 janvier 2027, 25 janvier 2028, 23 janvier 2029, 23 janvier 2030, 23 janvier 2031, 27 janvier 2032
Date de constatation finale	18 janvier 2033
Date de remboursement final	25 janvier 2033
Valorisation	Quotidienne
Commission de distribution	Pas de commission de distribution
Disponibilité de la documentation	L'ensemble des documents (comme le prospectus) sont disponibles sur le site de BNP Paribas et peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Allianz.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie et de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte).



Informations importantes

Ce document constitue une présentation commerciale d'Allianz Horizon Neo Septembre 2024. Allianz Horizon Neo Septembre 2024 est éligible en tant que support constitutif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données figurant dans ce document est présenté hors fiscalité applicable, frais sur versement, frais d'arbitrage et frais des éventuelles garanties optionnelles s'ils sont prélevés sur les supports complexes. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas de l'impact que les frais liés au Contrat peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'adhérent. Cette brochure commerciale décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du support. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses d'Allianz Global Investors à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le support décrit dans le présent document ne constitue qu'une synthèse des informations contenues dans le Prospectus du FCP Allianz Horizon Neo Septembre 2024 de BNP Paribas Asset Management France agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») en France le 6 juin 2024 sous le numéro FCP20240459. Le Document d'Informations Clés de ce support en unités de compte est disponible auprès d'Allianz Vie. La protection de la performance s'entend hors fiscalité et frais liés au Contrat.

Pour de plus amples renseignements, votre conseiller est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 681.879.255 €
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
340234962 RCS Nanterre

www.allianz.fr



GAIPARE

Groupement Associatif Interprofessionnel
Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne
Association à but non lucratif, régie par la loi
du 1^{er} juillet 1901, enregistrée sous le n°13/11543
Siège social : 4 rue du Général Lanrezac - 75017 Paris

www.gaipare.com

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

